

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOUES
Séance du 10 Juin 2021

| | | |
|----------------------------|------------------|--|
| Nombre de conseillers : 21 | En exercice : 23 | Qui ont pris part aux délibérations : 23 |
|----------------------------|------------------|--|

Etaient présents : MM. BASTIANINI Jean Pierre ; DUPONT Raymond ; ERRAÇARRET Dominique ; HUILLET Pierre-Jean ; LARRIEU Bernard ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; PELARREY Laurent ; ROUDIER Pascal ; SEMPASTOUS Jean-Paul

Mmes BARON Marie-Paule ; BERNAD Nathalie ; CAMES Colette ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CUILHE Sandrine ; DELANNOY Delphine ; DUBARRY Béatrice ; HUILLET Paule ; TROUILH Françoise

Etaient absents :

Excusés :

M. DELAVault Jean-Michel a donné procuration à Mme BARON Marie-Paule
Mme CRESCENT Sylvie a donné procuration à Mme DELANNOY Delphine

Mme Françoise TROUILH est désignée secrétaire de séance.

Examen de l'ordre du jour

Sujet n°1 :

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 8 Avril 2021

M. le Maire présente le procès-verbal de la séance précédente et appelle des observations.

Aucune observation n'étant formulée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE

Le Procès-Verbal du 08/04/2021

Sujet n°2 : Décisions du Maire

M. le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en application de la délibération n°D6/2020 du 27 Mai 2020 portant délégations de compétences du Conseil Municipal au Maire, il a pris la décision de :

→ Néant

Sujet n°3 : Finances

D28/2021 : Autorisation de régler une franchise d'assurance

M. le Maire explique que suite aux orages intervenus le 16 juillet 2018, le domicile de Madame Denise FONTAN LAMON a été inondé par de l'eau pluviale provenant de la voirie communale. Par courrier du 22 Janvier 2020, la MATMUT appelle le paiement d'une franchise d'assurance d'un montant de 954.15€.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

De régler la franchise de 954.15€ à l'assurance Matmut dans le cadre du sinistre du 16 Juillet 2018

AUTORISE

M. le Maire à signer tout acte afférent.

D29 – 30 – 31/2021 : Approbation du programme d'enfouissement des réseaux rue Henri Barbusse

M. le Maire informe que ce projet avait été approuvé et inscrit au budget à hauteur de 64 000€. Il convient désormais d'approuver les plans de financement définitifs de cette opération suite au choix des opérateurs par le SDE. L'opération est chiffrée à 63 168,54€ répartis comme suit :

D29/2021 – Enfouissement du réseau Basse Tension

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune a été retenue pour l'année 2021 sur le programme « Electricité » arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65.

Le montant HT de la dépense est évalué à 65 000 € répartis selon le plan de financement suivant :

| | |
|-------------------|----------|
| Fonds Libres | 39 000 € |
| Participation SDE | 26 000 € |
| <hr/> | |
| Total | 65 000 € |

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE

Le projet qui lui a été soumis par le SDE 65.

S'ENGAGE

A garantir la somme de 39 000 € au SDE 65 qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune.

PRECISE

Que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité.

AUTORISE

M. le Maire à signer tout acte afférent.

D30/2021 – Rénovation de l'éclairage public

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune a été retenue pour l'année 2021 sur le programme « Eclairage Public » arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65.

Le montant HT de la dépense est évalué à 20 000€ répartis selon le plan de financement suivant :

| | |
|-------------------|----------|
| Fonds Libres | 12 500 € |
| Participation SDE | 7 500 € |
| <hr/> | |
| Total | 20 000 € |

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE

Le projet qui lui a été soumis par le SDE 65.

S'ENGAGE

A garantir la somme de 12 500 € au SDE 65 qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune.

PRECISE

Que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité.

AUTORISE

M. le Maire à signer tout acte afférent.

D31/2021 – Enfouissement du réseau de télécommunications

M. le Maire informe le Conseil Municipal que parallèlement aux travaux d'enfouissement des réseaux basse tension et d'éclairage public, il convient d'enfouir le réseau de télécommunications.

Les prestations requises sont les suivantes :

- ➔ Main d'œuvre du câblage et de la dépose du réseau téléphonique selon les éléments fournis par Orange (à la charge de la commune),
- ➔ Fourniture du matériel de génie civil, études et fourniture du matériel de câblage (à la charge d'Orange),
- ➔ Etudes et pose du matériel de génie civil, réalisées par le SDE,
- ➔ Terrassement, réalisé par le SDE.

Le montant des travaux réalisés par le SDE est de 11 668,54€, et se décompose de la façon suivante :

Etude et pose du matériel de génie civil à régler au SDE ; montant
TTC (TVA non récupérable)2 002, 90€

Travaux de terrassement (tranchée aménagée) à régler au SDE ;
montant HT (TVA récupérée par le SDE).....9 665.64€

Il convient donc de garantir la somme de 11 668,54€ au SDE.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE

Le projet qui lui a été soumis par le SDE 65.

S'ENGAGE

A garantir la somme de 11 668,54 € au SDE 65 qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune.

PRECISE

Que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité.

AUTORISE

M. le Maire à signer la convention avec le SDE 65 et Orange.

AUTORISE

M. le Maire à signer tout acte afférent.

D32/2021 : Renouvellement de l'adhésion au groupement de commande d'Energie

Vu le Code de l'Energie,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que la commune de **SOUES** a des besoins en matière :

- D'acheminement et de fourniture d'électricité ou de gaz naturel,
- De services d'efficacité énergétique,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Electrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat

Départementale d'Énergies du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65) et le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur,

Considérant que le SDE09 (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège), le SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron), le SDEC (Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal), la FDEE 19 (Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze), le SDEG (Syndicat Départemental d'Énergies du Gers), le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE43), la FDEL (Fédération Départementale d'Énergies du Lot), le SDEE (Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère) et le SDE65 (Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées) et le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs,

Considérant que la COMMUNE de **SOUES**, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Étant précisé que la COMMUNE de **SOUES** sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie,

Étant précisé que le SDE65 propose l'accès au groupement de commandes :

- Aux communes membres du SDE 65, à titre gracieux
- Aux communautés de communes, suivant un forfait annuel d'un montant de 300 €
- A la communauté d'agglomération TLP, suivant un forfait annuel d'un montant de 3 000 €
- Aux personnes morales de droit public, non adhérentes au SDE65, suivant une contribution

annuelle qui sera calculée sur la base de leur consommation annuelle de référence (CAR),

Le Conseil Municipal,

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

De l'adhésion de la commune de SOUES au groupement de commandes précité pour :

- L'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz naturel ;
- La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.

APPROUVE

La convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Monsieur le MAIRE

pour le compte de la commune de Soues dès notification de la présente délibération au membre pilote du département.

PREND ACTE

Que le Syndicat de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat.

AUTORISE

Le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de SOUES, et ce sans distinction de procédures.

AUTORISE

Monsieur le Maire de Soues à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur.

S'ENGAGE

A régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.

S'ENGAGE

A régler, le cas échéant, au SDE65 le montant de la contribution annuelle au groupement de commandes, et à l'inscrire préalablement à son budget,

HABILITE

Le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Soues.

Sujet n°4 : Enfance-Jeunesse

D33/2021 : Augmentation des tarifs de la restauration scolaire

M. le Maire rappelle que lors du vote du budget de la Caisse des Ecoles, l'hypothèse d'une augmentation du tarif de la restauration scolaire avait été retenue. M. le Maire explique que le tarif nécessaire à l'équilibre du budget est évalué à 3€50. M. le Maire propose donc d'instaurer le tarif de 3€50 par repas à compter du 1^{er} septembre 2021.

Le Conseil Municipal,

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE

La nouvelle tarification de 3€50 par repas proposée pour le service de restauration scolaire.

AUTORISE

M. le Maire à signer tout acte afférent.

Information Restaurant Scolaire

Mme CORONADO informe le Conseil que la commission scolaire a décidé d'organiser des repas pique-nique pour les enfants tous les jeudis du mois de juin. Ces repas sont fournis par le fournisseur habituel, Elior.

Mme CORONADO précise également que la commission scolaire mène une réflexion sur l'amélioration du temps de repas. Une enquête a été élaborée à destination des enfants, du personnel, des bénévoles, des familles afin de recueillir leurs ressentis et leurs suggestions par rapport à ce temps de repas.

Sujet n°5 : Personnel

D34/2021 : Mise à jour du tableau des emplois

M. le Maire informe que suite à un travail entrepris par le bureau municipal, une importante mise à jour du tableau des emplois est proposée afin de mettre en cohérence le tableau des emplois avec les emplois réellement occupés.

En parallèle, M. le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique à temps complet affecté aux écoles.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE

L'ensemble des modifications de postes proposées, et précisées dans le tableau des emplois joint en annexe.

APPROUVE

La création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet affecté à l'école maternelle.

AUTORISE

M. le Maire à signer tout acte afférent.

Informations sur les Lignes Directrices de Gestion

M. BASTIANINI présente les Lignes Directrices de Gestion travaillées par le Bureau Municipal.

Il explique que ce document devra ensuite être soumis au Comité Technique, puis adopté par arrêté du Maire.

Questions diverses

Micro-crèche

Mme CORONADO informe le Conseil de l'avancée du projet de micro-crèche. La commune a soutenu les porteuses de projet, ce qui a permis de faciliter les démarches auprès des diverses administrations impliquées qui ont donné leur accord à l'ouverture de la micro-crèche.

La micro-crèche sera située rue Georges Nérisson. Elle pourra accueillir 10 enfants à partir du 1^{er} septembre 2021.

La commune a participé matériellement à ce projet par la réalisation d'une place d'arrêt-minute, à la demande des services de la Protection Maternelle et Infantile.

Cession du restaurant du Lac

M. le Maire informe de l'avancée du souhait des titulaires de céder leur autorisation d'exploitation du restaurant du lac.

Vente des parcelles 172 et 174 à M. BOUZIGUE

M. Le Maire informe avoir été approché par M. BOUZIGUE qui souhaite d'acquérir deux parcelles d'une surface cumulée légèrement supérieure à 1 000m².

Le conseil est d'accord sur le principe de la vente et charge M. le Maire de convenir du bon prix.

Inscription du mobilier de l'église

Mme BARON Informe le conseil de l'avancement de la procédure d'inscription du mobilier de l'église. Le dossier a reçu un avis favorable de la commission régionale de protection du patrimoine. L'inscription est désormais effective.

Installation d'un gynécologue sur la commune

M. LAUDEBAT demande si l'installation d'un gynécologue sur la commune est toujours d'actualité.

M. le Maire lui indique que c'est le cas, mais que cela relève de l'initiative privée.

Information sur l'avancée des travaux

M. HUILLET informe le conseil des différents chantiers réalisés par les agents municipaux depuis le début de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 21h00.

Annexe n°1 – Tableau des Emplois

| Délibération | Grade ou cadre d'emploi | Nombre de postes | Durée du travail | EMPLOIS |
|---|--|------------------|------------------|---|
| Emplois permanents : agents titulaires (affiliés CNRACL) : | | | | |
| 34/2021 | Attaché Territorial | 1 | TC | 1 Directeur Général des Services |
| 34/2021 | Adjoint administratif principal 1 ^{ère} Classe | 2 | TC | 1 Comptabilité, Paye, Election, Funéraire 1 Régie Cantine, Personnel, Vie locale |
| 34/2021 | Adjoint administratif (grades des adjoints administratifs et des adjoints administratifs Principal de 2 ^{ème} classe) | 3 | TC | 1 Secrétariat de l'urbanisme 2 Accueil Secrétariat, Etat civil |
| 34/2021 | Agent de Maîtrise Principal | 1 | TC | 1 Responsable des services techniques |
| 34/2021 | Agent de Maîtrise | 3 | TC | 1 Responsable équipe Espaces Verts 1 Responsable équipe Bâtiments 1 Agent Technique spécialisé Espaces verts |
| 34/2021 | Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe et 1 ^{ère} classe | 8 | TC | 3 Agents des écoles "élémentaire" 2 Agents des écoles "maternelle" 3 Agent des services techniques |
| 34/2021 | Adjoint Technique | 9 | TC | 1 Agents des services techniques 3 Agent des écoles "maternelle" 1 Agents des écoles "élémentaire" 1 agent d'entretien 3 agent de restauration scolaire |
| 34/2021 | ATSEM Principal 1 ^{ère} classe | 1 | TC | 1 Agents spécialisés des écoles maternelles |
| 42/2015 | Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe | 1 | TC | 1 agent d'animation scolaire |
| Emplois permanents : à temps non complet (non affiliés CNRACL) | | | | |
| | 1 Emploi à temps non complet | 1 | (33 h / mois) | Agent chargé des cours de musique dans les Ecoles |